Sortir de la guerre : construire un ordre des nations démocratiques : exercices d’histoire première à télécharger en PDF

Exercices d’histoire – Première

Voici les exercices d’histoire de première sur « Sortir de la guerre : construire un ordre des nations démocratiques ». Ils s’appuient sur des documents, des cartes et des frises, comme dans un manuel, et ils vont du plus simple au plus difficile. Avant de commencer, relis le cours du chapitre ; ensuite, vérifie tes connaissances avec le quiz vrai ou faux.

Exercice 1 : Définir les notions clés

1. Définis : armistice, réparations, Diktat, mandat, sécurité collective. **2.** Quelle différence y a-t-il entre un traité de paix et un armistice ?

Exercice 2 : Ordonner les événements

Classe du plus ancien au plus récent : (a) traité de Versailles ; (b) quatorze points de Wilson ; (c) traité de Lausanne ; (d) ouverture de la conférence de la paix ; (e) naissance de la SDN ; (f) traité de Sèvres ; (g) armistice de Rethondes.

Exercice 3 : Vrai ou faux ? Justifie

(1) Les vaincus négocient le traité de Versailles. (2) Wilson est l'inspirateur de la SDN. (3) Les États-Unis sont membres de la SDN. (4) La SDN a son siège à Genève. (5) Le traité de Versailles est signé le 28 juin 1919. (6) La Pologne devient indépendante en 1919.

Exercice 4 : Les quatorze points

Document 1 – Wilson, 8 janvier 1918

> 1° Des conventions de paix, préparées au grand jour; après quoi il n'y aura plus d'ententes particulières et secrètes d'aucune sorte entre les nations, mais la diplomatie procédera toujours franchement et à la vue de tous.
>
> […] 14° Il faut qu'une société des nations soit constituée en vertu de conventions formelles ayant pour objet d'offrir des garanties mutuelles

> d'indépendance politique et d'intégrité territoriale aux petits comme aux grands États.

*Les quatorze points sont énoncés par le président américain devant le Congrès ; seuls le premier et le dernier sont cités ici.

Woodrow Wilson, message au Congrès des États-Unis, 8 janvier 1918 (« les quatorze points »), traduction française du texte, Digithèque de matériaux juridiques et politiques (MJP), Université de Perpignan.

1. Présente le document (nature, auteur, date, contexte). **2.** Que demande le premier point ? Pourquoi ? **3.** Que propose le point 14 ? **4.** En quoi ce programme est-il nouveau ? **5.** Quelles réactions peut-il susciter chez les gouvernements européens ?

Exercice 5 : Wilson explique pourquoi l'Amérique fait la guerre

Document 1 – Wilson (1918)

> Ce que nous exigeons dans cette guerre n'est donc rien de particulier pour nous-mêmes. Ce que nous voulons, c'est que le monde devienne un lieu sûr où tous puissent vivre, un lieu possible spécialement pour toute nation éprise de la paix, comme la notre, pour toute nation qui désire vivre librement de sa vie propre, décider de ses propres institutions, et être sûre d'être traitée en toute justice et loyauté par les autres nations, au lieu d'être exposée à la violence et aux agressions égoïstes de jadis.

Woodrow Wilson, message au Congrès des États-Unis, 8 janvier 1918 (« les quatorze points »), traduction française du texte, Digithèque de matériaux juridiques et politiques (MJP), Université de Perpignan.

1. Présente le document. **2.** Quel but Wilson donne-t-il à la guerre ? **3.** Relève les mots qui évoquent la liberté et la justice. **4.** Pourquoi insiste-t-il sur l'absence d'intérêt particulier pour les États-Unis ? **5.** Ce discours est-il crédible pour les Européens ?

Exercice 6 : L'article 231 et la culpabilité

Document 1 – Traité de Versailles, articles 231 et 232

> Art. 231. — Les Gouvernements alliés et associés déclarent et l'Allemagne reconnaît que l'Allemagne et ses alliés sont responsables, pour les avoir causés, de toutes les pertes et de tous les dommages subis par les Gouvernements […] et leurs nationaux en conséquence de la guerre, qui leur a été imposée par l'agression de l'Allemagne et de ses alliés.

> Art. 232. — Les Gouvernements alliés et associés reconnaissent que les ressources de l'Allemagne ne sont pas suffisantes — en tenant compte de la diminution permanente de ces ressources qui résulte des autres dispositions du présent traité — pour assurer complète réparation de toutes ces pertes et de tous ces dommages.

*Gouvernements [...] : dans le texte du traité, « les Gouvernements alliés et associés », c'est-à-dire les vainqueurs (France, Royaume-Uni, Italie, États-Unis, etc.).

*réparations : sommes et biens que l'Allemagne doit verser pour compenser les dommages de la guerre.

Traité de Versailles, 28 juin 1919, partie VIII « Réparations », articles 231 et 232, Librairie militaire Berger-Levrault, 1920 (Wikisource).

1. Présente le document. **2.** Que déclare l'article 231 ? **3.** Pourquoi les Allemands considèrent-ils cet article comme humiliant ? **4.** Que reconnaît l'article 232 ? **5.** Pourquoi cet article a-t-il nourri le rejet du traité en Allemagne ?

Exercice 7 : Wilson, Clemenceau : deux visions de la paix

Document 1 – Wilson (1918)

> 1° Des conventions de paix, préparées au grand jour; après quoi il n'y aura plus d'ententes particulières et secrètes d'aucune sorte entre les nations, mais la diplomatie procédera toujours franchement et à la vue de tous.
>
> [...] 14° Il faut qu'une société des nations soit constituée en vertu de conventions formelles ayant pour objet d'offrir des garanties mutuelles d'indépendance politique et d'intégrité territoriale aux petits comme aux grands États.

*Les quatorze points sont énoncés par le président américain devant le Congrès ; seuls le premier et le dernier sont cités ici.

Woodrow Wilson, message au Congrès des États-Unis, 8 janvier 1918 (« les quatorze points »), traduction française du texte, Digithèque de matériaux juridiques et politiques (MJP), Université de Perpignan.

Document 2 – Traité de Versailles, art. 231 et 232 (1919)

> Art. 231. — Les Gouvernements alliés et associés déclarent et l'Allemagne reconnaît que l'Allemagne et ses alliés sont responsables, pour les avoir causés, de toutes les pertes et de tous les dommages subis par les Gouvernements [...] et leurs nationaux en conséquence de la guerre, qui leur a été imposée par l'agression de l'Allemagne et de ses

> alliés.
>
> Art. 232. — Les Gouvernements alliés et associés reconnaissent que les ressources de l'Allemagne ne sont pas suffisantes — en tenant compte de la diminution permanente de ces ressources qui résulte des autres dispositions du présent traité — pour assurer complète réparation de toutes ces pertes et de tous ces dommages.

*Gouvernements [...] : dans le texte du traité, « les Gouvernements alliés et associés », c'est-à-dire les vainqueurs (France, Royaume-Uni, Italie, États-Unis, etc.).

*réparations : sommes et biens que l'Allemagne doit verser pour compenser les dommages de la guerre.

Traité de Versailles, 28 juin 1919, partie VIII « Réparations », articles 231 et 232, Librairie militaire Berger-Levrault, 1920 (Wikisource).

1. Présente les deux documents. **2.** Quelle conception de la paix chaque document exprime-t-il ? **3.** Relève des points communs et des oppositions. **4.** Pourquoi le traité réalise-t-il en partie seulement le programme de Wilson ? **5.** Qui a le plus d'influence sur le texte final ?

Exercice 8 : Les engagements de la SDN

Document 1 – Pacte de la SDN, articles 10 et 16

> Article 10. Les Membres de la Société s'engagent à respecter et à maintenir contre toute agression extérieure l'intégrité territoriale et l'indépendance politique présente de tous les Membres de la Société. En cas d'agression, de menace ou de danger d'agression, le Conseil avise aux moyens d'assurer l'exécution de cette obligation.
>
> [...] Article 16. 1. Si un Membre de la Société recourt à la guerre, contrairement aux engagements pris aux articles 12, 13 ou 15, il est ipso facto considéré comme ayant commis un acte de guerre contre tous les autres Membres de la Société. Ceux-ci s'engagent à rompre immédiatement avec lui toutes relations commerciales ou financières [...]

*ipso facto : du fait même, automatiquement.

*Conseil : organe restreint de la Société des Nations.

Pacte de la Société des Nations, 1919, texte du Journal officiel de la Société des Nations, février 1920 (Wikisource).

1. Présente le document. **2.** Quelle garantie l'article 10 donne-t-il ? **3.** Quelles sanctions l'article 16 prévoit-il ? **4.** En quoi est-ce une nouveauté ? **5.** Quelles faiblesses peut-on déjà repérer dans ce système ?

Exercice 9 : Les mandats : la tutelle des peuples

Document 1 – Pacte de la SDN, article 22

> Article 22. […] Le bien être et le développement de ces peuples forment une mission sacrée de civilisation, et il convient d'incorporer dans le présent Pacte des garanties pour l'accomplissement de cette mission. […] La meilleure méthode de réaliser pratiquement ce principe est de confier la tutelle de ces peuples aux nations développées qui, en raison de leurs ressources, de leur expérience ou de leur position géographique, sont le mieux à même d'assumer cette responsabilité et qui consentent à l'accepter : elles exerceraient cette tutelle en qualité de Mandataires et au nom de la Société.

*tutelle : protection et direction exercées sur un peuple jugé incapable de se gouverner.

*Mandataire : puissance chargée d'administrer un territoire au nom de la Société des Nations.

Pacte de la Société des Nations, 1919, texte du Journal officiel de la Société des Nations, février 1920 (Wikisource).

1. Présente le document. **2.** Quel principe l'article 22 énonce-t-il ? **3.** Quels peuples sont concernés ? **4.** Qui exerce la tutelle ? **5.** Pourquoi peut-on dire que ce texte maintient la logique coloniale ?

Exercice 10 : De Ferry à la SDN : la mission civilisatrice

Document 1 – Jules Ferry (1885)

> Messieurs, il faut parler plus haut et plus vrai ! il faut dire ouvertement qu'en effet les races supérieures ont un droit vis-à-vis des races inférieures... […] Je répète qu'il y a pour les races supérieures un droit, parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures...

Jules Ferry, discours à la Chambre des députés, 28 juillet 1885 (Assemblée nationale).

Document 2 – Pacte de la SDN, article 22 (1919)

> Article 22. […] Le bien être et le développement de ces peuples forment une mission sacrée de civilisation, et il convient d'incorporer dans le présent Pacte des garanties pour l'accomplissement de cette mission. […]

> La meilleure méthode de réaliser pratiquement ce principe est de confier la tutelle de ces peuples aux nations développées qui, en raison de leurs ressources, de leur expérience ou de leur position géographique, sont le mieux à même d'assumer cette responsabilité et qui consentent à l'accepter : elles exerceraient cette tutelle en qualité de Mandataires et au nom de la Société.

*tutelle : protection et direction exercées sur un peuple jugé incapable de se gouverner.

*Mandataire : puissance chargée d'administrer un territoire au nom de la Société des Nations.

Pacte de la Société des Nations, 1919, texte du Journal officiel de la Société des Nations, février 1920 (Wikisource).

1. Présente les deux documents. **2.** Relève dans chacun l'idée de supériorité ou de tutelle. **3.** Quelle différence de vocabulaire constates-tu ? **4.** Qu'est-ce qui change entre 1885 et 1919 ? Qu'est-ce qui reste ? **5.** Pourquoi les mandats sont-ils présentés comme un contrôle international ?

Exercice 11 : Clemenceau juge Versailles

Document 1 – Georges Clemenceau (1930)

> Le Traité de Versailles ne se défendra peut-être pas trop mal dans l'histoire, surtout si l'on ne s'abstient pas de faire le compte des concessions ultérieures dont les virtuosités du laisser-faire ont permis aux vaincus de tirer avantage, grâce à l'appui de nos anciens alliés. Le principal mérite de cet essai d'une pacification durable est d'avoir cherché, pour la première fois dans l'histoire, les points fermes d'un établissement de justice entre des peuples qui, jusque-là, n'avaient vécu que de violences.

*laisser-faire : attitude de ceux qui laissent aller les choses sans réagir.

*virtuosités : habiletés.

Georges Clemenceau, Grandeurs et misères d'une victoire, chapitre « Le Traité. L'effort du président Wilson », Plon, 1930 (Wikisource).

1. Présente le document (nature, auteur, date). **2.** Quelle est la thèse de Clemenceau sur le traité de Versailles ? **3.** Quel reproche adresse-t-il aux politiques ultérieures ? **4.** Pourquoi cet auteur n'est-il pas neutre ? **5.** Quelle nouveauté historique souligne-t-il ?

Exercice 12 : Orpen : la signature de la paix



William Orpen, La Signature de la paix dans la galerie des Glaces, Versailles, 28 juin 1919, huile sur toile, 1919, Imperial War Museum, Londres.

1. Présente l'œuvre (auteur, titre, date, technique, lieu de conservation). **2.** Décris le décor et la composition. **3.** Qui reconnais-tu parmi les personnages ? Où sont-ils placés ? **4.** Pourquoi le lieu de la signature est-il symbolique ? **5.** Quel est le point de vue de l'artiste ?

Exercice 13 : Les Quatre



Vittorio Emanuele Orlando, David Lloyd George, Georges Clemenceau et Woodrow Wilson, photographie dédicacée, Paris, 1919 (de gauche à droite).

1. Présente le document (nature, date, lieu). **2.** Identifie les quatre personnages et leur pays. **3.** Décris leur posture et le décor. **4.** Que signifient les signatures au bas de la photographie ? **5.** Pourquoi les vaincus et les petits États sont-ils absents de l'image ?

Exercice 14 : Wilson, portrait d'un président



Woodrow Wilson, président des États-Unis, portrait photographique de Harris et Ewing, 1919.

1. Présente le document. **2.** Décris le portrait (pose, vêtement, regard). **3.** Que sais-tu de ce personnage ? **4.** Pourquoi les États-Unis ne rejoignent-ils pas la SDN malgré lui ? **5.** Quelle image donne cette photographie ?

Exercice 15 : Le palais Wilson à Genève



Le palais Wilson à Genève, ancien siège de la Société des Nations, avec la plaque « À la mémoire de Woodrow Wilson, président des États-Unis, fondateur de la Société des Nations », autochrome, collection des Archives de la Planète. Dumas Roger, CC BY-SA 4.0, via Wikimedia Commons

1. Présente le document. **2.** Décris le bâtiment et la plaque. **3.** Que lit-on sur la plaque ? **4.** Pourquoi la SDN a-t-elle son siège à Genève ? **5.** Que dit cette image de l'héritage de Wilson ?

Exercice 16 : Un traité imposé à la Turquie : Sèvres



Signature du traité de Sèvres, 10 août 1920 : le Grec Eleftherios Venizélos signe le traité de paix avec la Turquie, photographie de presse (agence Meurisse), Bibliothèque nationale de France.

1. Présente le document. **2.** Décris la scène (lieu, personnages, disposition). **3.** Pourquoi le traité de Sèvres est-il remis en cause ? **4.** Quel traité le remplace ? **5.** Quelle est la leçon sur la fragilité des traités de 1919-1920 ?

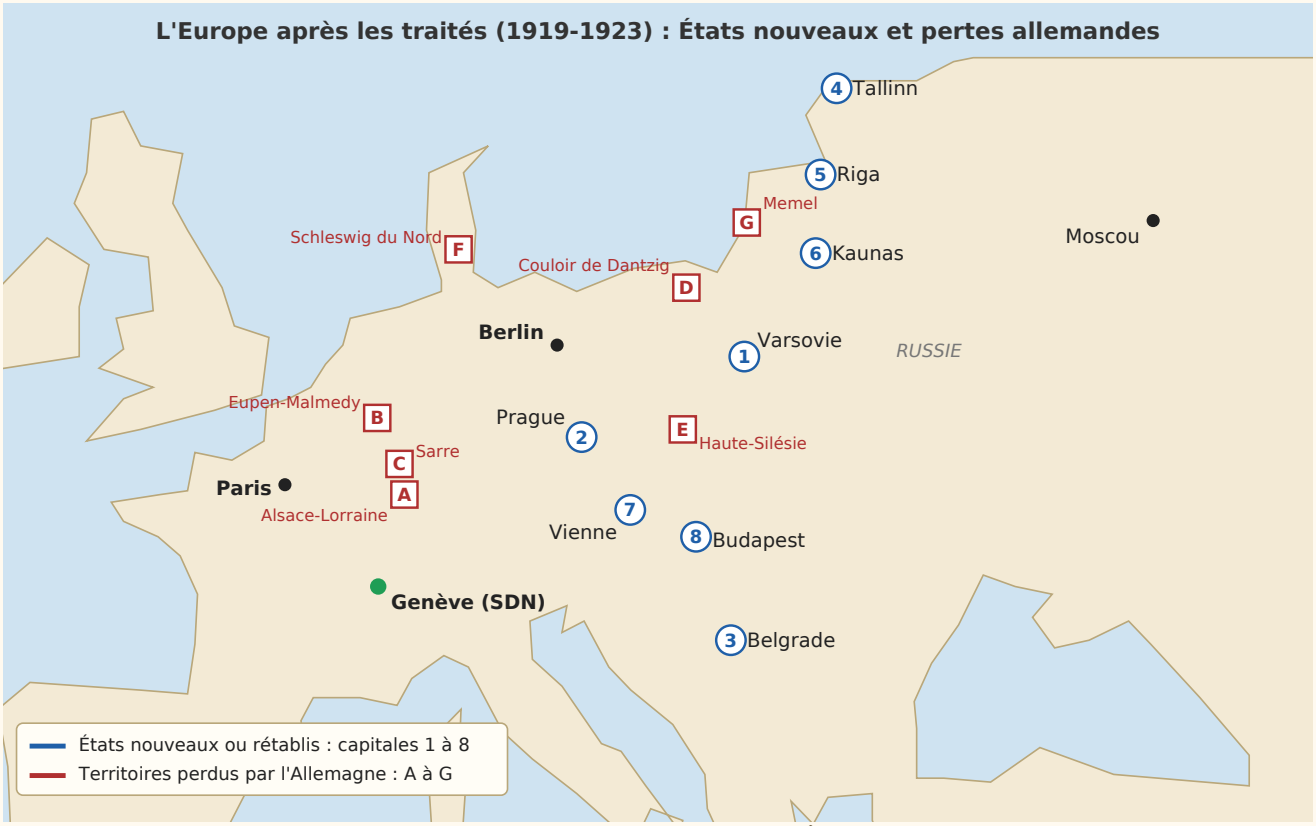
Exercice 17 : Les nouveaux États : un tableau de dates

État	Date de l'indépendance proclamée
Finlande	6 décembre 1917
Lituanie	16 février 1918
Estonie	24 février 1918
Tchécoslovaquie	28 octobre 1918
Pologne	11 novembre 1918
Lettonie	18 novembre 1918
Royaume des Serbes, Croates et Slovènes	1er décembre 1918

Source : dates usuelles des manuels et de l'encyclopédie Larousse.

1. Quel État proclame son indépendance le premier ? Le dernier ? **2.** Combien de mois séparent la première date de la dernière ? **3.** Combien d'États sont proclamés avant l'armistice du 11 novembre 1918 ? **4.** Quels empires leur ont laissé la place ?

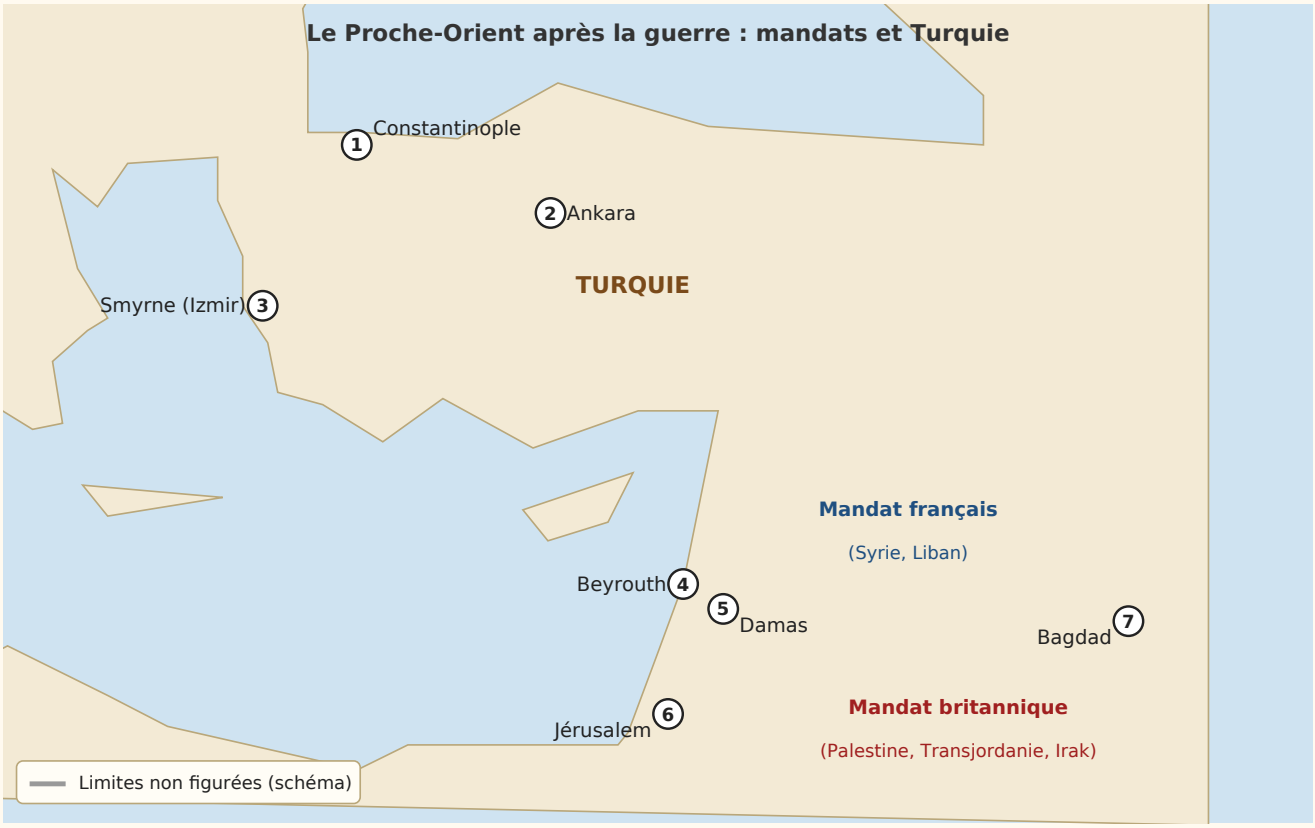
Exercice 18 : Carte : l'Europe des traités



Quelques repères de l'Europe des traités de 1919-1923 (schéma). États nouveaux ou rétablis : 1 Varsovie, 2 Prague, 3 Belgrade, 4 Tallinn, 5 Riga, 6 Kaunas, 7 Vienne, 8 Budapest. Territoires perdus ou séparés de l'Allemagne : A Alsace-Lorraine, B Eupen-Malmedy, C Sarre, D couloir de Dantzig, E Haute-Silésie, F Schleswig du Nord, G Memel.

1. Nomme les capitales numérotées de 1 à 8. **2.** Quels sont les territoires perdus par l'Allemagne (A à G) ? **3.** Quel État obtient un accès à la mer par le couloir de Dantzig ? **4.** Où se situe le siège de la SDN ? **5.** Pourquoi parle-t-on d'une Europe d'États-nations ?

Exercice 19 : Carte : le Proche-Orient après la guerre



Le Proche-Orient après 1919 : la fin de l'Empire ottoman et les mandats (schéma). 1 Constantinople ; 2 Ankara ; 3 Smyrne ; 4 Beyrouth ; 5 Damas ; 6 Jérusalem ; 7 Bagdad.

1. Nomme les villes numérotées. **2.** Quelle puissance obtient le mandat sur la Syrie et le Liban ? Sur la Palestine et l'Irak ? **3.** Où se trouve la capitale de la république turque ? **4.** Pourquoi l'ancien Empire ottoman disparaît-il ? **5.** Quel lien établis-tu avec l'article 22 du Pacte ?

Exercice 20 : Frise : de 1918 à 1923

Trace une frise de 1918 à 1923 (une année = 4 cm). Place : quatorze points, armistice, ouverture de la conférence, Versailles, naissance de la SDN, Sèvres, Lausanne. **1.** Combien de mois séparent l'armistice de la signature du traité de Versailles ? **2.** Quel est l'intervalle entre Sèvres et Lausanne ?

Exercice 21 : Dates symboliques

1. Combien d'années séparent la proclamation de l'Empire allemand à Versailles (18 janvier 1871) de l'ouverture de la conférence de la paix (18 janvier 1919) ? **2.** Combien d'années séparent l'attentat de Sarajevo (28 juin 1914) de la signature du traité de Versailles (28 juin 1919) ? **3.** Pourquoi ces dates sont-elles choisies ?

Exercice 22 : Recherche guidée : la Société des Nations

Mène une enquête. **Mots-clés :** « Société des Nations Genève 1920 », « Pacte de la SDN », « mandats SDN Syrie Liban ». **Sites fiables :** Chemins de mémoire (cheminsdememoire.gouv.fr), ONU Genève (archives de la SDN), Wikisource, Gallica. **Fiche à remplir :** 1. Date et lieu de création. 2. Organes principaux. 3. Dates d'entrée de l'Allemagne et de l'URSS. 4. Deux échecs de la SDN. 5. Pourquoi les États-Unis n'en font-ils pas partie ? 6. Sources utilisées.

Exercice 23 : Paragraphe argumenté : un ordre fragile

Rédige un paragraphe argumenté (10 à 15 lignes) pour répondre à la question : « Pourquoi l'ordre de 1919 est-il fragile ? » Appuie-toi sur les articles 231 et 10 et tes connaissances.

Coup de pouce : pense au traité (Allemagne), à la SDN (États-Unis) et aux nouveaux États.

Exercice 24 : Récit : la signature du traité

Rédige un récit (10 lignes) de la signature du traité de Versailles le 28 juin 1919. Précise : lieu, date, acteurs, symboles, réactions. Utilise au moins six mots parmi : galerie des Glaces, Clemenceau, Wilson, délégation allemande, Diktat, Sarajevo, 1871, signature.

Exercice 25 : Je vérifie mes connaissances

1. Où et quand est signé le traité de Versailles ? **2.** Que propose Wilson le 8 janvier 1918 ? **3.** Où siège la SDN ? **4.** Quels sont ses trois organes principaux ? **5.** Quels sont les quatre empires qui disparaissent ? **6.** Quelle puissance reçoit le mandat sur la Syrie ?

Exercice 26 : Étude critique : peindre et écrire la paix

William Orpen, La Signature de la paix dans la galerie des Glaces, Versailles, 28 juin 1919, huile sur toile, 1919, Imperial War Museum, Londres.

Document 2 – Clemenceau (1930)

> Le Traité de Versailles ne se défendra peut-être pas trop mal dans l'histoire, surtout si l'on ne s'abstient pas de faire le compte des concessions ultérieures dont les virtuosités du laisser-faire ont permis aux vaincus de tirer avantage, grâce à l'appui de nos anciens alliés. Le principal mérite de cet essai d'une pacification durable est d'avoir cherché, pour la première fois dans l'histoire, les points fermes d'un établissement de justice entre des peuples qui, jusque-là, n'avaient vécu

> que de violences.

*laisser-faire : attitude de ceux qui laissent aller les choses sans réagir.

*virtuosités : habiletés.

Georges Clemenceau, Grandeurs et misères d'une victoire, chapitre « Le Traité. L'effort du président Wilson », Plon, 1930 (Wikisource).

1. Présente chaque document. **2.** Quelle image du traité donnent-ils ? **3.** Comment chaque auteur est-il engagé dans l'événement ? **4.** Pourquoi ces documents donnent-ils le point de vue des vainqueurs ? **5.** Quelle source faut-il leur opposer pour équilibrer l'étude ?